Nom, n° siren et adresse du micro-entrepreneur

FACTURE

1

Nom et adresse du client
(facultatif pour un particulier lorsque le montant unitaire ne dépasse pas 76 euros)

le _____ Mode de règlement : _____

REGISTRES LE DAUPHIN

QUANTITÉ	DÉSIGNATION DES PRODUITS OU PRESTATIONS	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.

Pour une vente à un professionnel :

MONTANT H.T.
T.V.A. non applicable
art. 293 B du CGI

Date d'exécution de la vente ou de la prestation : _____

Date de règlement : _____ Conditions d'escompte : _____

Taux des pénalités à compter du : _____ en l'absence de paiement : _____ %

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).
CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.